

Maîtriser l'assurance des maîtres d'œuvre en responsabilité civile professionnelle et décennale

Maîtrise des assurances pour une opération de construction

OBJECTIFS

- Maîtriser les missions des maîtres d'œuvres, les responsabilités qu'ils encourent et les assurances qui leur sont proposées

PROGRAMME

A. PRÉSENTATION DE LA FAMILLE DES MAÎTRES D'ŒUVRE : ARCHITECTES, BUREAU D'ÉTUDES, INGÉNIEUR-CONSEILS

- Missions
 - missions d'ingénierie : définitions dans la loi MOP Maîtrise d'Ouvrage Publique
 - mission de l'architecte : le titre d'architecte est protégé par la loi du 3 janvier 1977
 - focus sur les missions d'études sol
 - coordonnateur SPS
 - immixtion du maître d'ouvrage dans la maîtrise d'œuvre
- Responsabilités et obligations
 - responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle
 - responsabilité contractuelle
 - notamment : l'architecte est soumis à une obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle dont décennale (dont l'attestation devra être jointe obligatoirement au contrat d'architecte). Le défaut de production de l'attestation d'assurance lors de la signature du contrat est passible de sanctions pénales (articles 16 et 20 de la loi sur l'architecture)

B. GARANTIES DES CONTRATS RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET DÉCENNALE DES MAÎTRES D'ŒUVRE

- Étendue des garanties
- Exclusions traditionnelles du marché
- Articulation de la RC professionnelle avec la responsabilité civile décennale

C. GESTION DES SINISTRES

- Nécessité de se référer au contractuel
- Application de la RC décennale et de la RC professionnelle

PUBLIC

- Assureurs
- Intermédiaires
- Responsables administratives d'une société de maîtrise d'ouvrage

PRÉ-REQUIS

AA041 - AA063

POINTS FORTS

Présentation des textes réglementaires et illustration de leur portée par des exemples. Pour expliciter la portée des garanties et des exclusions, présentation de réclamations garanties ou exclues. Cas pratiques faisant jouer les garanties y compris par recours.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

7 et 8 mars 
12 et 13 décembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.